



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU BUDGET DE LA VILLE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

12 décembre 2022

AVIS PUBLIC EST donné, par les présentes, que le budget de la Ville de Baie-Comeau pour l'exercice financier 2023 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 seront soumis pour adoption lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **12 décembre 2022**, à 19 h, à l'hôtel de ville au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget de l'exercice financier 2023 et sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

Cet avis est donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* qui s'applique à la Ville de Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 17 novembre 2022

**Annick Tremblay, greffière et
directrice des affaires juridiques**